



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

N° Spécial

13 janvier 2023

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 13 janvier 2023

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ	Page
DCL/BRGE N°2023-10	12.01.2023	Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté DCL/BRGE n° 72 du 09 avril 2019 autorisant monsieur HADDAD Elie à exploiter un centre de formation des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur.	3

DIRECTION DE LA CITOYENNET ET DE LA LÉGALITÉ

Arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 10 du 12 janvier 2023 modifiant l'arrêté DCL/BRGE n° 72 du 09 avril 2019 autorisant monsieur HADDAD Elie à exploiter un centre de formation des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- Vu** le Code des transports et notamment ses articles R. 3120-8-2 et R. 3120-9 ;
- Vu** le Code du travail et notamment ses articles L. 6351-1 à L. 6355-24 et R. 6316-1 ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTIAUX en qualité de préfet des Hauts de Seine ;
- Vu** l'arrêté du 06 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur ;
- Vu** l'arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de taxi ;
- Vu** L'arrêté du 11 août 2017 relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur ;
- Vu** L'arrêté DCL/BRGE n° 72 du 09 avril 2019 autorisant monsieur HADDAD Elie à exploiter un centre de formation des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur dénommé CFCT 92 IDF, dont le siège se trouve à Rueil-Malmaison ;
- Vu** L'arrêté DCL/BRGE n° 239 du 12 décembre 2022 modifiant l'arrêté DCL/BRGE n° 72 du 09 avril 2019 ;
- Vu** la demande présentée par monsieur HADDAD Elie suite au changement de domiciliation du siège social de sa société ;
- Sur** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'article 1 est modifié comme suit :

La société « CFCT 92 IDF » dont le siège se trouve 01 place de Stalingrad à Suresnes (92150), représentée par monsieur HADDAD Elie , est autorisée à dispenser, sous le n° 19/002, la formation initiale, la formation continue ainsi que la formation à la mobilité des conducteurs de taxi communaux et parisiens.

La société « CFCT 92 IDF » est également autorisée à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur ;

ARTICLE 2 : L'article 2 ainsi que l'arrêté n° 239 du 12 décembre 2022 modifiant l'arrêté DCL/BRGE n° 72 du 09 avril 2019, sont abrogés.

ARTICLE 3 : Les autres articles restent inchangés.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet des Hauts-de-Seine
Et par Délégation
L'Attaché principal, Chef de bureau

Signé

Jérémie HOMBOURGER

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>